



L'argent de la quête ou les recettes des tronc de cierges servent à couvrir les charges courantes des paroisses.

Le succès de la quête prélevée

Assurances, impôt sur le revenu, taxe d'habitation... Pour payer leurs factures, de plus en plus de Français optent pour un mode plus doux : le prélèvement mensuel. Sur ce modèle, les catholiques pratiquants varois ont, depuis une grosse dizaine d'années, la possibilité de recourir à la quête prélevée. Finie donc l'angoisse des poches vides au moment où la corbeille passe entre les rangées. Même si, pour maintenir symboliquement le geste du don, les fidèles ont toujours la possibilité de glisser un jeton dans le panier. À l'heure où la dématérialisation de la monnaie se généralise, l'Église a trouvé dans cet outil le moyen de stabiliser les recettes des quêtes. voire même de les augmenter dans un premier temps. « 100 % des paroisses qui ont mis en place la quête prélevée ont vu leurs recettes augmenter », déclare Yann de Rauglaudre, directeur de la communication de l'évêché. Avant d'ajouter : « Aujourd'hui, les recettes des quêtes représentent en moyenne 2,5 millions d'euros par an pour l'ensemble des paroisses du diocèse ». Pour convaincre ses ouailles d'adopter la quête prélevée, l'Église a su trouver les bons arguments : « Il est possible à ceux qui paient des impôts de verser trois fois plus sans que cela coûte plus », dit la brochure. Du gagnant-gagnant en quelque sorte.

du denier dans le Var !

« Avec 450 euros de salaire mensuel, il faut faire attention en fin de mois. Mieux vaut apprendre à bien gérer son budget. Certes, on est logé gratuitement, mais la nourriture, l'assurance personnelle, l'abonnement téléphonique, le matériel informatique ou encore les livres sont à notre charge », explique le père Benoît Moradei.

“ **Le don au denier est un acte missionnaire** ”

Et de continuer : « Dans une paroisse comme Hyères, dont le territoire est très grand, un véhicule est quasiment indispensable. Là encore, la voiture, son entretien et son assurance sont à la charge du prêtre. Récemment, il a fallu que je change les quatre pneus de ma voiture. J'ai dû puiser dans mes petites économies. À savoir les 100 euros que j'essaie de mettre de côté chaque mois ».

Attention, il ne se plaint pas ! « Je ne suis ni pauvre, ni riche. J'ai ce

qu'il faut pour vivre. Il y a des situations plus dramatiques. Et puis, je n'ai pas choisi de donner ma vie au Christ et aux gens pour gagner de l'argent », précise-t-il. Il n'empêche, les offrandes de messe⁽¹⁾ sont les bienvenues. « Ça représente en moyenne entre 200 et 300 euros mensuels de complément de salaire », apprécie le père Moradei. À cela viennent s'ajouter l'argent des quêtes, des tronc de cierges et les casuels, offrandes faites à l'occasion des baptêmes, mariages et autres sépultures. « Ces dernières ressources sont utilisées pour la vie quotidienne de la paroisse », précise le curé d'Hyères. Mais pour ce dernier, la grande générosité dont font preuve les Hyérois vient avant tout récompenser « le projet pastoral » d'une paroisse « dynamique, résolument accueillante, bienveillante, attentive aux uns et aux autres ».

P.-L. P.

1. Si toute messe est célébrée à l'intention de l'Église et du monde entier, rien n'empêche un célébrant d'ajouter, à la demande d'un de ses paroissiens, une intention particulière pour un défunt ou pour une autre personne. Sur proposition de la Conférence des Evêques de France, un montant indicatif pour ces offrandes de messe est fixé à 17€.

